



**ARRETE N° 2025\_0497**

**ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX IMPASSE DU PARC**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu les travaux de branchement EU à réaliser par l'entreprise MERLIN TP, domiciliée 415 rue des Merisiers 45700 Pannes, représentée par Monsieur Nicolas GALLET, dans l'impasse du Parc ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

**ARRETONS**

**Article 1 :** A compter du 25 août 2025, et jusqu'au 12 septembre 2025, le stationnement et la circulation seront interdits dans l'impasse du Parc.

**Article 2 :** Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

**Article 3 :** L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

**Article 4 :** L'entreprise MERLIN TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

**Article 5 :** Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 22/07/2025



Date d'affichage : 22/07/2025



DEPARTEMENT DU LOIRET

Formulaire à transmettre  
aux Services Techniques  
de la commune de VILLEMANDEUR

ENTREPRISE :

MERLIN TP  
415 Rue des Merisiers  
45700 PANNES  
Responsable du chantier :  
Nicolas GALLET, conducteur de travaux 06 14 69 97 00  
MITTEAU Philippe, chef d'équipe 06 14 69 67 14

### DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL

Lieu des travaux : 7 impasse du Parc

Début des travaux : du 25 aout au 12 septembre 2025

Type de travaux à effectuer : Branchement EU

### SOUHAIT DE L'ENTREPRISE

- rue barrée ☒ oui  
☐ non
- Stationnement interdit ☒ oui  
☐ non
- Traversée de route  
par demi chaussée ☐ oui  
☐ non
- Alternat par feux ☐ oui  
☐ non
- Alternat par panneaux ☐ oui  
☐ non

Fait à PANNES le 22 Juillet 2025

L'entrepreneur **MERLIN TP**

415 rue des Merisiers  
Parc Activités Arboria 45700 PANNES  
Tél : 06 14 69 97 00  
RCS Orléans 515 222 955 - Siret 775 332 965 00033  
N° de TVA intracommunautaire : FR 42 775 332 965

COMMUNE DE VILLEMANDEUR  
SERVICES TECHNIQUES – 31 Rue JOSDON – 45700 VILLEMANDEUR  
Tél : 02.38.07.16.70 Fax : 02.38.93.06.91

